

VOTRE FORMATION BPJEPS FINANCÉE PAR PÔLE EMPLOI

Action de formation BPJEPS conventionnée par le Pôle Emploi d'Ile-de-France

Un partenariat entre le CREIF et l'ARFA vous permet de suivre gratuitement la formation BPJEPS du **01/10/2020 au 17/06/2021**.

CONDITIONS

- Être inscrit(e) au **Pôle Emploi d'Ile-de-France**
- Compléter la **fiche d'entrée en formation** (page suivante)
- **Fournir les pièces demandées** dans la fiche d'inscription
- Envoyer son dossier au CREIF

LIEU DE FORMATION

Centre de Formation de La Houssaye
Forêt de La Houssaye 78270 BONNIERES SUR SEINE

Contact : Mme BACHET Marie-Pierre
06 11 77 09 84 – equiformat@gmail.com

ORGANISME DE FORMATION

Comité Régional d'Équitation d'Ile-de-France
56 rue des Renaudes 75017 PARIS

Renseignements : Mme Nathalie SAVARY
01 47 66 83 07 – nsavary@cheval-iledefrance.com



ILE-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



pôle emploi





FICHE D'INSCRIPTION

BPJEPS mention Activités Équestres

Financé par le Pôle Emploi

Option

Approfondissement technique Équitation d'extérieur

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Dépt. :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

Centre de Formation : **CENTRE DE FORMATION DE LA HOUSSAYE (78)**

Mon entreprise d'accueil :

Les pièces obligatoires à nous fournir 1 mois avant votre entrée en formation

- Fiche d'inscription dûment remplie avec photographie
- Attestation d'inscription au Pôle emploi
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté (pour les français de moins de 25 ans)
- Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplôme admis en équivalence :
 - Attestation de formation aux premiers secours
 - Prévention et Secours en Equipe niveau 1
 - Brevet National de Secourisme
 - Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail à jour de la révision
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation
- Attestation(s) de satisfaction aux tests d'exigences préalables ou un diplôme admis en dispense :
 - AAE
 - Degré 3
 - ATE
 - CQP « ASA ; ORE ; EAE » ; CEP3
 - Certifications délivrées par le Ministère des Sports
- Les pièces justifiant des dispenses et équivalences d'UC de droit

Fait à le

Signature du candidat :

CREIF - 56, rue des Renaudes 75017 Paris – nsavary@cheval-iledefrance.com – 01 47 66 83 07